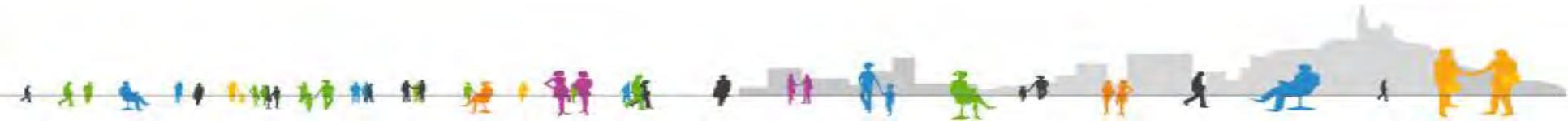


Action TPE Garage

**Société de médecine du travail PACA
02/02/2016**

**Lionel CHENE - Ingénieur Conseil BDR
Roland NIERI - Contrôleur de sécurité - LIRC
CARSAT Sud-Est**



QUATRE métiers concernés au niveau national :

**Restauration traditionnelle
Garage**

**Maçon
TRM**

Une logique de travail commune :

Une approche métier

Se centrer sur l'essentiel

Une démarche de « masse »

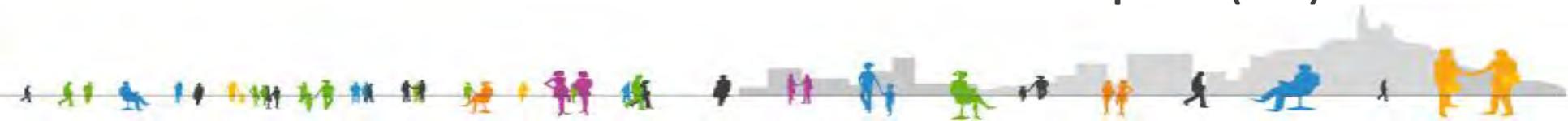
Une mobilisation des partenaires

Outils développés

Un fil directeur en CARSAT Sud-Est

Favoriser les synergies

**entre interventions en entreprises tout au long de l'année
& actions à destination des Toutes Petites Entreprises (TPE)**



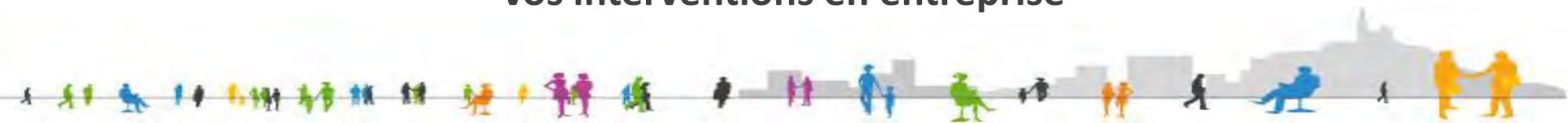
Métiers et secteurs d'activité

- Agroalimentaire
- Transformation du bois
- Bâtiments et travaux publics
- Chimie
- Commerces et services
 - Hôtels et restaurants
 - Salons de coiffure
 - Commerces de détail
 - Garages automobiles et poids lourds
 - Services à la personne
 - Centres d'appels téléphoniques
- Logistique
- Métiers de l'environnement
- Métiers de la santé
 - Établissements de soins
 - Laboratoire d'analyses de biologie médicale
 - Cabinets dentaires
 - Soins à domicile
- Transport routier de marchandises

Favoriser les synergies

entre actions à destination des TPE et interventions en entreprises

Tous les outils construits et dédiés aux TPE peuvent être utilisés dans le cadre de vos interventions en entreprise



1 TPE GARAGE

OBJECTIF : Entrainer massivement les entreprises à s'engager dans une démarche de prévention des risques professionnels

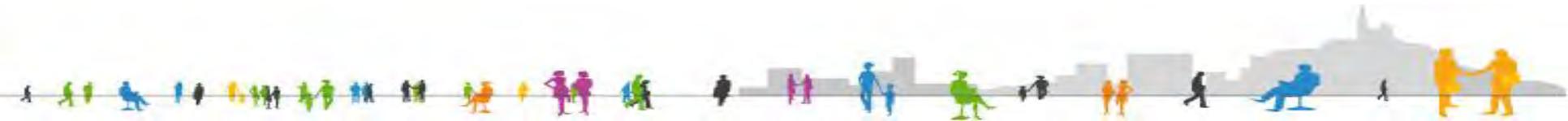
CIBLE

- SE de 1 à 19 Salariés
- 4 codes risques (501ZA - 501ZB - 501ZC - 502ZG)
 - Importation
 - Vente
 - Réparation (mécanique, électricité)
 - Dépannage et remorquage

3283 SE en PACA et CORSE



58 SE de ces codes risque sont suivies par la Carsat se

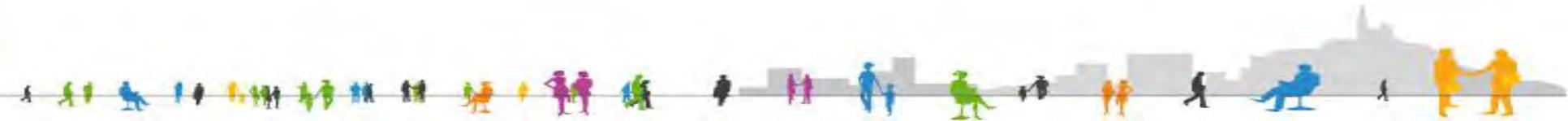


2 MODES D'ACTION

COMMUNICATION DIRECTE

EN LIEN AVEC LES SIST

**Promotion des outils réalisés en
partenariat avec la profession**



COMMUNICATION DIRECTE

Rencontre avec les OP en 2014

Mailing au 3283 SE de la cible

Juin 2015

Accompagné du dépliant ED6198 :

- Mobilisation
- Promotion des outils

<http://www.inrs.fr/media.html?reflNRS=ED%206198>



Marseille, le 11 juin 2015

Réf : Garage_2015_n°1

Les clés de votre sécurité

La Carsat Sud-Est mène jusqu'en 2017, une campagne de prévention dédiée aux entreprises du secteur de la réparation automobiles et poids lourds.

Notre objectif est de vous aider à mettre en œuvre des actions de prévention pour réduire les accidents du travail (chutes, manutentions manuelles, etc) et les maladies professionnelles (TMS, cancers, etc).

Des actions de partenariat seront engagées avec les organisations professionnelles de votre secteur et seront déployées sur les régions PACA et Corse.

Dès à présent, des outils sont à votre disposition.

Pour vous informer, téléchargez la documentation, les supports techniques et les fiches de postes sur www.inrs.fr/garages

Pour évaluer vos risques professionnels, OIRA garage vous apporte une aide méthodologique dans votre démarche d'évaluation des risques professionnels. Simple, gratuit et anonyme, il vous accompagne dans la création, l'édition et la mise à jour de votre document unique, la définition des mesures de prévention adaptées à votre métier, et la réalisation d'un plan d'action.

Rendez-vous sur www.inrs.fr/ira
Sélectionnez « Oira garage » et laissez-vous guider pour créer votre compte.



Inscrivez-vous à la newsletter et connectez-vous à toute l'actualité des risques professionnels : solutionsprevention@univermg.comml-esuwest.fr



1 TPE GARAGE

SANTÉ ET SÉCURITÉ RIMENT AVEC RENTABILITÉ

Des clients toujours plus exigeants, un marché de plus en plus concurrentiel, des évolutions technologiques permanentes... Ces contraintes quotidiennes sont bien réelles.

Mais n'oubliez pas que la performance de votre entreprise passe aussi par votre santé et votre sécurité ainsi que celles de vos collaborateurs.

Quand un accident survient, les conséquences peuvent être graves et coûter cher : absentéisme, délais non respectés, surcharge de travail, clients mécontents ou perdus, perte de compétences, difficultés de remplacement... Votre entreprise est alors désorganisée.

DANS LES GARAGES AUTOMOBILES ET POIDS LOURDS

DANS VOTRE PROFESSION, LA DURÉE D'ARRÊT SUITE À UN ACCIDENT DU TRAVAIL OU UNE MALADIE PROFESSIONNELLE EST D'ENVIRON :

300 JOURS
POUR UNE
PATHOLOGIE DE L'ÉPAULE

100 JOURS
POUR UNE
CHUTE DE HAUTEUR

80 JOURS
POUR UNE CHUTE DE PLAIN-PIED

PLUS DE **3%** DE VOTRE MASSE SALARIALE SONT CONSACRÉS AUX COTISATIONS ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES POUR INDEMNISER LES VICTIMES.



2 ANNÉES DE SALAIRE BRUT, C'EST CE QUE PEUT VOUS COÛTER UN LICENCIEMENT POUR INAPTITUDE SUITE À UN ACCIDENT DU TRAVAIL OU UNE MALADIE PROFESSIONNELLE.

DE BONNES RAISONS POUR AGIR

En diminuant les accidents du travail et les maladies professionnelles, vous allez :

- **réduire vos coûts** ;
- **améliorer la bonne marche de l'entreprise** en réduisant les absences et leurs conséquences ;
- **fidéliser vos salariés** en améliorant les conditions de travail ;
- **rendre le métier plus attractif**, notamment pour les jeunes et les apprentis.

De plus, vous diminuerez la pénibilité aux postes de travail, vous vous mettrez en conformité avec la réglementation et limiterez le risque juridique (responsabilité civile et pénale).

→ Les solutions de prévention ne coûtent pas forcément cher.

→ La prévention n'est pas une perte de temps, c'est un investissement.

→ Le dialogue avec les salariés est un gage de réussite pour réduire les accidents du travail.

→ En améliorant les conditions de travail, vous gagnez en efficacité.



1 TPE GARAGE

4 principales situations à l'origine d'accidents du travail ou de maladies professionnelles



→ UTILISATION
DE PRODUITS CHIMIQUES



→ INTERVENTION SUR LE VÉHICULE
IMPLIQUANT UNE POSTURE
CONTRAIGNANTE



→ DÉPLACEMENT SUR
UN SOL ENCOMBRÉ



→ CHUTE DANS LA FOSSE
DE VISITE

Certains produits chimiques sont à l'origine d'accidents et peuvent entraîner de graves pathologies, notamment des cancers professionnels

2
SALARIÉS SUR
3
SONT EXPOSÉS
À DES PRODUITS
CANCÉROGÈNES.



Passez à l'action en 3 étapes

→ Dialoguez...

- avec vos salariés pour comprendre leurs difficultés au quotidien ;
- avec vos fournisseurs pour sélectionner les produits ou matériels les moins dangereux.

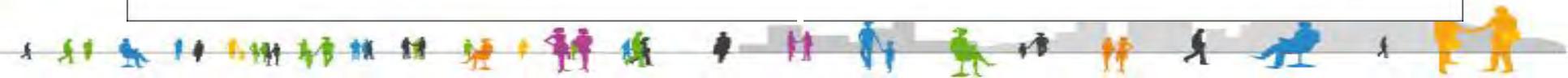
→ Réduisez les risques

- organisez votre atelier pour que chaque poste de travail dispose d'une surface dédiée ;
- privilégiez le travail à hauteur d'homme ;
- utilisez des servantes pour l'outillage, équipez les postes de travail d'enrouleurs de flexible, rangez les pièces et les outils pour qu'ils soient facilement accessibles ;

- utilisez des fontaines de dégraissage sans solvant ;
- protégez vos mains avec des gants.

→ Une mesure simple et immédiate

- ne laissez rien traîner au sol.



1 TPE GARAGE

Les outils pour agir :

- Une page web dédiée à l'activité de réparation automobile et poids-lourds sur l'INRS
- OiRA Garage
- Fiches de Poste
- Editions documentaires INRS
- Fiche d'aide au repérage de produit cancérigène pour les activités Garage VL et PL

• <http://www.inrs.fr/metiers/commerce-service/garage.html>

DES OUTILS POUR PASSER À L'ACTION



Rendez-vous sur www.inrs.fr/garages
Vous y trouverez :

- Toutes les informations et les outils pratiques pour vous aider à mener des actions de prévention dans votre entreprise.



→ « OiRA garage », un outil informatique en ligne simple et gratuit pour réaliser l'évaluation des risques professionnels et :

- connaître les mesures de prévention adaptées à votre métier ;
- éditer et mettre à jour votre document unique (DU) ;
- réaliser un plan d'action dans votre entreprise.



→ Une gamme complète de supports sur les sujets techniques opérationnels :

- état des lieux des risques rencontrés ;
- fiches de postes ;
- réduction de l'exposition des mains aux produits chimiques.

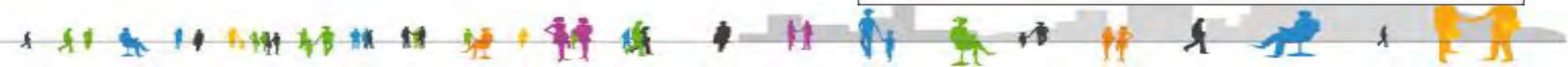


Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00 • info@inrs.fr • www.inrs.fr

En partenariat avec :



Édition INRS ED 6198 - 1^{re} édition - mai 2015 - 65000 ex. - ISBN 978-2-7389-2176-5



1 TPE GARAGE

The screenshot shows the OIRA garage risk assessment tool interface. At the top, there is a navigation bar with the INRS logo (Institut National de Recherche et de Sécurité) and links for 'Avancement', 'Aide', 'Mes évaluations', and 'Déconnexion'. Below this is a secondary navigation bar with tabs for 'Préparation', 'Identification', 'Estimation', 'Plan d'action', and 'Rapport'. The main content area is titled 'Intervention sous le véhicule' and contains a question: 'Les risques liés à l'utilisation des ponts élévateurs sont-ils maîtrisés ?' with radio buttons for 'Oui' and 'Non'. Below the question is a text box with the following text: 'Même s'il est préférable au travail dans la fosse, l'utilisation d'un pont élévateur peut être à l'origine d'accidents (basculement ou chute du véhicule, chute de pièces, écrasement de l'opérateur). Un entretien préventif régulier est indispensable. La vérification périodique des ponts et la formation des salariés sont obligatoires. Des fiches de poste sont disponibles sur le site inrs.' Below this is a text area for comments: 'Vous pouvez écrire ici tout commentaire se rapportant à cette question. Vous retrouverez ce commentaire dans le plan d'action.' At the bottom left, there is a sidebar with a list of risk categories and a legend. At the bottom right, there are icons for Creative Commons and other licenses.

L'Evaluation des Risques : OiRA garage

- Les 5 étapes de la démarche de l'EVRP
- Une entrée par métier
- 35 questions VL
- 43 questions PL
- Possibilité de compléter le plan d'action et le rapport avec des risques non listés dans l'outil
- Possibilité d'éditer une version papier de tous les risques pour une traversée de l'entreprise avec les salariés



1 TPE GARAGE

The screenshot shows the INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) web application. The top navigation bar includes 'Paramètres', 'Avancement', 'Aide', 'Mes évaluations', and 'Déconnexion'. Below this is a secondary navigation bar with 'Préparation', 'Identification', 'Estimation', 'Plan d'action', and 'Rapport'. The main content area is titled 'Intervention sous le véhicule'. A prominent orange box contains the text: 'Les risques liés à l'utilisation des ponts élévateurs ne sont pas maîtrisés'. Below this, a text box explains that while working in a pit is preferred, using a lift bridge can lead to accidents and requires regular maintenance and operator training. A dropdown menu indicates the risk level is 'élevé'. The 'Mesure 1' section contains a form with the following fields: 'Description' (with a dropdown for 'Solutions proposées'), 'Qui est responsable?', 'Budget', 'Date de commencement prévue' (set to 'janvier'), and 'Date de fin prévue' (set to 'janvier'). A 'Précédent' button and an 'Enregistrer et continuer' button are at the bottom of the form. A text area at the very bottom allows for a comment on the question.

L'Evaluation des Risques : OiRA garage

Hierarchisation et Rédaction du plan d'action



1 TPE GARAGE

L'Evaluation des Risques : OiRA garage

2 Risques liés à l'activité de réparation mécanique des véhicules légers¶

Edition des documents - Rapport et Plan d'action

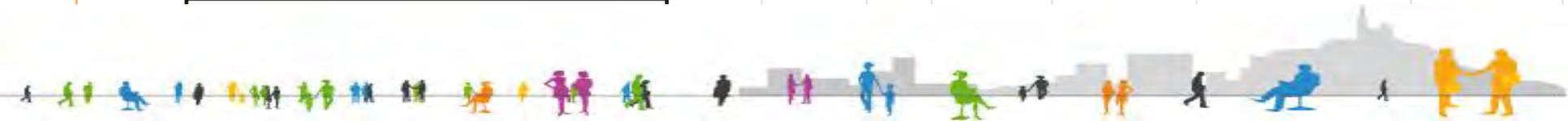
2.1 Intervention sous le véhicule¶

2.1.1 Les risques liés à l'utilisation des ponts élévateurs ne sont pas maîtrisés¶

Ceci est un risque prioritaire élevé.¶

Même s'il est préférable au travail dans la fosse, l'utilisation d'un pont élévateur peut être à l'origine d'accidents (basculement ou chute du véhicule, chute de pièces, écrasement de l'opérateur). Un entretien préventif régulier est indispensable. La vérification périodique des ponts et la formation des salariés sont obligatoires. Des fiches de poste sont disponibles sur le site inrs.¶

Priorité	Mesures	Date Limite	Responsable	Budget	Code situation	Section	Etat avancement (à faire/en cours/terminé)	Commentaires
élevé	Maintenir le pont en bon état S'assurer du bon état du pont élévateur avant chaque utilisation (état des câbles et des patins) et du bon emplacement des points de levage du véhicule. Effectuer un essai en poussant le véhicule après une élévation de faible hauteur				2.1.1	Risques liés à l'activité de réparation mécanique des véhicules légers, Intervention sous le véhicule		
moyen	Aménager les postes de travail Poser les pièces en attente de remontage à hauteur d'homme sur des chariots de montage				1.2.3	Risques communs à toutes les activités, Risques en lien avec l'utilisation de machines		





Dégraissage de pièces

Les solvants de dégraissage utilisés ainsi que leurs vapeurs peuvent être très toxiques. Prenez toutes les précautions nécessaires lors de leur utilisation.



ALAIN FOURNIER



Exposition au risque chimique présente lors de l'utilisation de produits dégraissants.

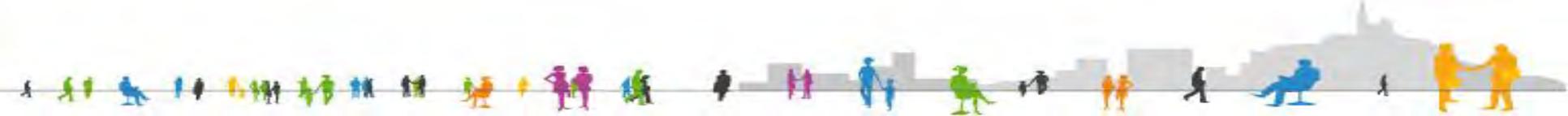
Risques:
Cancer, irritations respiratoires et cutanées.
Atteintes nerveuses à long terme.

Protections principales :

Utiliser de préférence une fontaine de dégraissage « lessivielle » (eau + détergents) ou une fontaine biologique pour supprimer l'exposition aux dégraissants solvantés.

Un atelier bien ventilé couplé à l'utilisation de gants nitrile réutilisables longs de préférence et d'une visière de protection ou de lunettes de protection avec caches latéraux.

Avant l'opération :





Ponçage

Les poussières émises contiennent tous les composés des anciennes peintures, prenez toutes les précautions pour vous en protéger vous et vos collègues.



Atelier DU POUR-VIET 81



L'exposition au risque chimique est due aux poussières dégagées pouvant être inhalées et à leur dispersion dans l'air de l'atelier.

Risques:
Atteintes respiratoires par inhalation de concentrations excessives de poussières.
Cancer (possiblement cancérigène pour l'homme).

Protections principales :

Combinaison type 5/6, port de masque anti-poussière A2P3 et de gants nitrile jetables. Ponceuse aspirante/aire de préparation avec une vitesse d'aspiration verticale descendante.

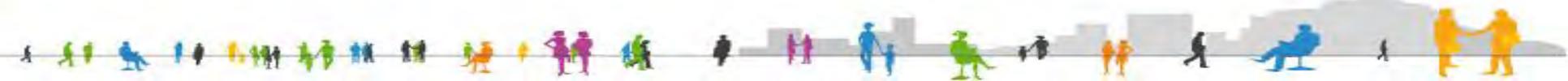


1 Avant toute utilisation :

- ▼ S'assurer du bon état du matériel et des protections utilisées.
- ▼ Isoler la zone de travail du reste de l'atelier.
- ▼ Mettre en marche l'aspiration dans

2 Pendant l'utilisation :

- Attention : le port de la barbe rend inefficace le port du masque
- ▼ Travailler en priorité avec des protections collectives (aire de ponçage, cabine de peinture, aspiration outils portatifs).





Préparation peinture

La peinture à l'eau reste très dangereuse, prendre toutes les précautions nécessaires lors de sa préparation (les mêmes que pour les apprêts, peintures solvantées et vernis).



ANRIS DUPOUR-VIET ©



L'exposition au risque chimique est constante durant ces opérations.

- Risques:
- Cancers.
 - Troubles nerveux.
 - Irritations respiratoires et cutanées.
 - Allergie (asthme).
 - Incidia.

Protections principales :

Effectuer ces travaux dans un box ventilé. Combinaison type 5/6, port de masque (A2B2P3) et de gants laminés multicouches, à défaut de gants nitrile jetables.



1 Avant toute utilisation :

▼ S'assurer du bon entretien du laboratoire de peinture et de son fonctionnement (démarrage de la ventilation et du bon état de l'équipement).
En cas de défaillance, avertir immédiatement le chef d'établissement et cesser les travaux en cours.

▼ S'assurer que les grilles d'aération du local sont bien dégagées.

2 Pendant l'utilisation :

Attention : le port de la barbe rend inefficace le port du masque.

- ▼ Vérifier régulièrement le bon fonctionnement de la ventilation.
- ▼ Se laver régulièrement les mains (Pauses entre le passage de couches par exemple), boire et manger uniquement dans le local de pause.

3



Les éditions documentaires INRS



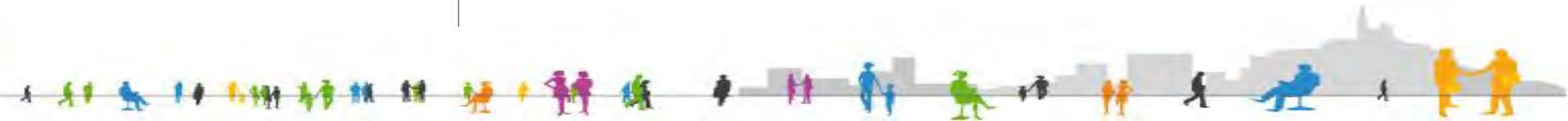
Réparation et entretien
des véhicules automobiles



Réparation et entretien
des poids lourds



Opérations d'entretien
et de remplacement
des pneumatiques
Guide de sécurité



1 TPE GARAGE – VOLET SIST

Malette pédagogique SiST – SIST REMIRERONT –CARSAT Nord EST-CNPA



Malette pédagogique SiST

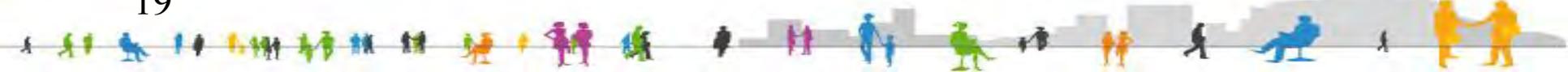
CONTENU DE LA MALLETTE PÉDAGOGIQUE

Document destiné à l'employeur, à conserver dans la mallette pédagogique

La mallette pédagogique contient les éléments nécessaires à l'initiation de la démarche de prévention et à sa poursuite. Elle comprend :

- Une chemise intitulée « **GANTS DE PROTECTION DANS LES GARAGES - DOCUMENTATION** » qui contient les documents suivants :
 - LA PRÉSENTE NOTICE D'UTILISATION, qui liste les différents documents contenus dans la mallette - Carsat Nord-Est 0028-05
 - LE MODE OPÉRATEUR DE L'OUTIL PÉDAGOGIQUE, à consulter pour prendre connaissance de la démarche - Carsat Nord-Est 0028-02
 - Le document « **DÉPLOIEMENT DE L'ACTION : « GANTS DE PROTECTION DANS LES GARAGES ET CARROSSERIES. PRÉVENTION DES RISQUES CHIMIQUE, CMR ET MÉCANIQUE » sur le secteur géographique du Service de Santé au Travail de Remiremont - RETOUR D'EXPÉRIENCE A DESTINATION DES SSTI** » - Carsat Nord-Est 0142
 - Le document « **INFORMATIONS SUR LES TYPES DE GANTS ET LEUR UTILISATION** » - Carsat Nord-Est (Réf ?)
 - La fiche pratique de sécurité : « **DES GANTS CONTRE LES RISQUES CHIMIQUES** » - INRS/ED112
 - Le document « **LA PEAU ET LES DANGERS PRÉSENTÉS PAR LES PRODUITS CHIMIQUES** » - Carsat N-E 0028-13
 - Le dépliant « **MÉCANICIENS MES MAINS J'EN PRENDS SOINS** » - INRS, CNPA, CRAMIF - DTE 194
 - Le document « **LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR RELATIVES AUX EPI ET AU RISQUE CHIMIQUE** » - Carsat Nord-Est 0028-04.
 - Le dossier « **Face au risque** » n° 433, mai 2007, pages 19 et 20 : « **GANTS DE PROTECTION. ANALYSER POUR BIEN CHOISIR ?** »
 - L'autocollant « **DANS LES GARAGES, QUELS GANTS ADOPTER ?** » - Carsat Nord-Est (Réf ?)
 - Le dépliant « **GANTS DE PROTECTION DANS LES GARAGES : LES BONNES PRATIQUES** » - Carsat Nord-Est 0151
 - Le document « **GANTS DE PROTECTION DANS LES GARAGES : PRÉVENTION DES RISQUES CHIMIQUE, CMR, ET MÉCANIQUE** » composé de fiches conseil détaillant les gants recommandés par tâche de travail pour chaque métier (mécanicien, service rapide, carrossier, peintre et préparateur) - Carsat Nord-Est 0028
- 3 DOCUMENTS INRS DE SENSIBILISATION à destination des salariés sur le port des gants et le lavage des mains :
 - « **Risques chimiques ou biologiques - Retirer ses gants en toute sécurité - Gants à usage unique** » - ED 6168
 - « **Risques chimiques ou biologiques - Retirer ses gants en toute sécurité - Gants réutilisables** » - ED 6169
 - « **Lavez vous les mains pour vous protéger et protéger les autres** » - ED 6170

1



1 TPE GARAGE – VOLET SIST

Malette pédagogique SiST

ÉVALUATION DU RISQUE TOXIQUE

Mécanicien

TÂCHES	PROCESS	SUBSTANCES	CMR	TOXICITÉ	VOIES PÉNÉTRATION	PRÉVENTION COLLECTIVE	PRÉVENTION INDIVIDUELLE	COMMENTAIRES	PROCESS ALTERNATIF
Nettoyage des pièces (fontaines, machines à laver, chiffons)	Solvants	Naphta légers (+ volatils) (CAS 64742-49-0)	CMR C2 R45 CMR M2 R46 Si Benzène ⇒ 0,1% CIRC 1	- SNC, POS, leucopénie, lymphopénie, - Si Benzène, leucémie	- Cutanée - Respiratoire	- Local ventilé - Aspiration	- Gants nitrile - Lunettes - Hygiène	- MP 4 : hémopathies - MP 4 bis : troubles gastro-intestinaux - MP 12 : hépatite, troubles cardiaques, anémie, neuropathie - MP 84 : syndrome ébrieux ou narcotique, eczéma	Fontaines lessivielles ou biologiques
		Non recensés mais possibles dans les produits anciens chlorés ou aromatiques : - Benzène (essence) (CAS 71-43-2)	CMR C1 R45 CMR M2 R46	- SNC, POS, leucopénie, lymphopénie, - Leucémie	- Cutanée - Respiratoire	Substitution (faire pour les produits récents, retirer les produits anciens contenant chlorés ou aromatiques)	- Gants PVA (pas de contact avec eau) - Lunettes - Hygiène		
		- Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	CMR C2 R45 CMR M3 R68	K estomac, foie, reins, tissu hématopoïétique...					
		- Dichlorométhane (CAS 75-09-2)	CMR C3 R40 CIRC 2B	Métabolisation en Formaldéhyde et Monoxyde de Carbone					
		- Toluène (essence) (CAS 108-88-3)	CMR R3 R63 CIRC 3	⇒ Aiguë : syndrome ébriofarotique ⇒ Chronique : * POS, neurotoxique, ototoxique, fœtotoxique * sécheresse et rougeur cutanées				Pour le toluène : Eviction des femmes enceintes ou susceptibles de l'être	
Produits lessivielles			Peau, muqueuses : irritations, allergies				- Gants PVC - Lunettes		
Fontaines biologiques		Agents bactériens			- Respiratoire - Oculaire - Muqueuses ou peau lésée	Maintenance indispensable (température, changement des filtres...)	- Gants PVC - Hygiène	Risque biologique : infection peu probable si entretien correct	

Les Incitations financières

Pour améliorer les conditions de santé et de sécurité au travail au sein des entreprises, un ensemble de dispositifs permet d'obtenir des aides financières auprès de la Carsat:

- **Incitations financières positives**

- Le contrat de prévention,
- L'aide financière simplifiée,
- Le contrat TPE,
- Les ristournes sur le taux de cotisation,

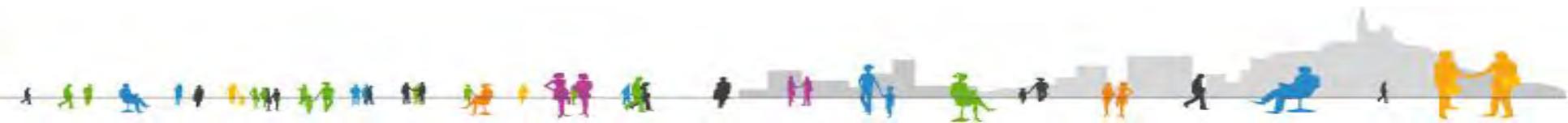


Le contrat de prevention

- **Le contrat de prévention** est signé entre une entreprise comptant **moins de 200 salariés** et la Carsat Sud-Est.
- **Cadre:** Convention Nationale d'objectifs signée entre la CNAMTS et une ou plusieurs organisations professionnelles.
- La **liste des conventions** est disponible sur Ameli.fr

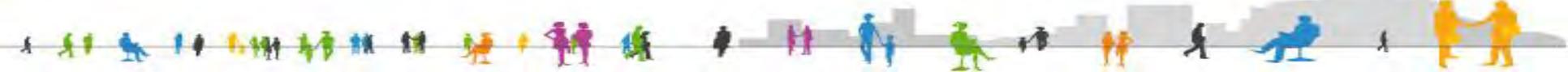
http://www.ameli.fr/employeurs/prevention/recherche-de-cno.php?secteur=A&ctn=A&recherche_tout=Rechercher&action=resultats

- **Les objectifs d'une convention:**
 - Mobiliser un métier sur un thème de prévention
 - Inciter l'implication des professionnels
 - Faire baisser le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles



L'AIDE FINANCIERE SIMPLIFIEE

- Dispositif national ou régional, avec des thèmes de prévention précis, **validé par le Comité Technique National ou Régional concerné.**
 - Outil de déploiement de bonnes pratiques de prévention, l'aide financière simplifiée:
 - Permet d'aider **les TPE comptant moins de 50 salariés** d'une profession à améliorer le niveau de prévention d'un risque spécifique,
 - Est plafonnée globalement
 - Concerne des **investissements d'équipements, de formation ou d'études,**
 - Est **simple** et rapide.
- <https://www.carsat-sudest.fr/entreprises/pr%C3%A9venir-les-risques-professionnels/aides-financi%C3%A8res.html#prevention>
- L'entreprise peut bénéficier de cette aide financière simplifiée **sous réserve de conditions d'éligibilité.**
 - **Versement de l'aide** après fourniture des factures.



LES AIDES FINANCIÈRES SIMPLIFIÉES

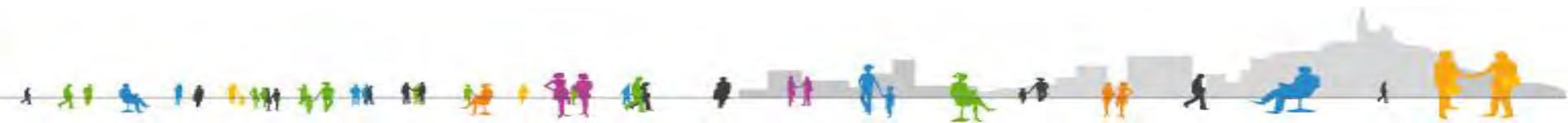
Dispositifs Nationaux :

- AQUABONUS
- ECHAFAUDAGE +
- PRECISEO
- AIR BONUS**

Dispositifs Régionaux :

- CMR-Fumées de soudage
- RPS (Risques psychosociaux)
- TMS (troubles musculo-squelettiques)
- Amiante-sous section 4
- EHPAD (Etablissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes) /
Etablissements de soins
- TRM (transports routiers de marchandises)

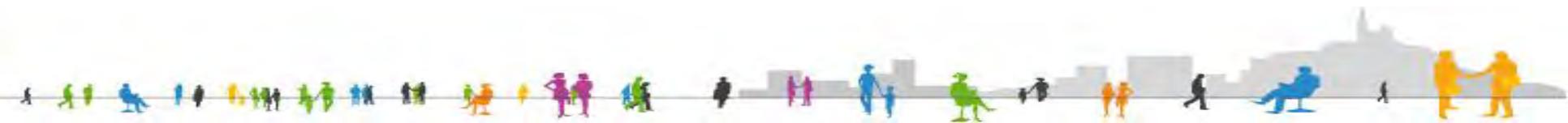
- AFS Réparation automobile**



AFS Réparation automobile 2015-2016

4 codes risque

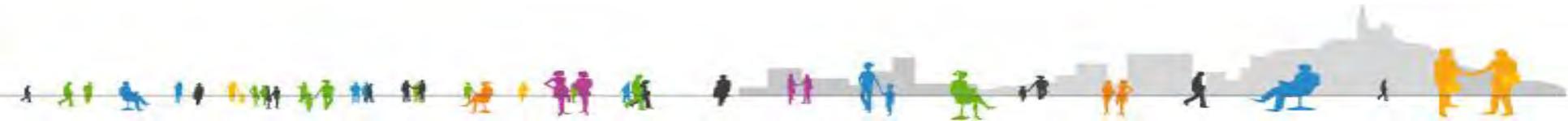
- 50.2 ZG : Dépannage, remorquage de véhicules automobiles (sans atelier de réparation et non annexé à un garage). Réparation de véhicules automobiles (mécaniciens réparateurs automobiles n'appartenant pas à un réseau de marque de constructeurs ou d'importateurs automobiles) et garages avec atelier de réparation.
- 50.1 ZA : Commerce de véhicules automobiles avec atelier de réparation (sauf mécaniciens réparateurs automobiles).
- 50.1 ZB : Importation d'automobiles neuves, concessionnaires, agents exclusifs, réparateurs agréés des sociétés françaises et étrangères de construction de véhicules automobiles.
- 50.1 ZC : Succursales et filiales de vente et réparation des sociétés de construction de véhicules automobiles.



AFS Réparation automobile 2015-2016

Les conditions générales applicables aux dispositifs d'AFS de la Carsat Sud-Est sont :

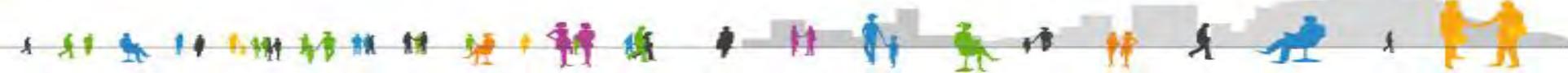
- Le matériel acheté doit être neuf, conforme aux normes en vigueur, porter un marquage CE et être propriété intégrale de l'entreprise (ce qui exclut les financements de type crédit-bail, leasing, LLD..).
- Pas de cumul possible avec un contrat de prévention en cours ou clôturé depuis moins de 2 ans.
- Les entreprises sous injonction ou sous majoration de leur taux de cotisation Accidents du Travail ne peuvent bénéficier d'une aide.
- Une seule aide en cours possible par entreprise et par dispositif, deux aides maximum par entreprise.
- Information préalable des instances représentatives du personnel, si elles existent, sur les mesures de prévention mises en œuvre.
- Adhésion de l'entreprise à un Service Interentreprises de Santé au Travail (SIST).



AFS Réparation automobile 2015-2016

ANNEXE : EXIGENCES TECHNIQUES AUXQUELLES DEVRA REpondre LE MATERIEL

Matériel		Objectif	Matériel : Exigences techniques / Evaluation technique
1	Matériel de gestion des huiles neuves et usagées	Réduire l'exposition aux émanations des produits pétroliers.	<ul style="list-style-type: none"> - Distribution centralisée des huiles - Dispositif d'écoulement et de récupération des huiles usagées (cuve de collecte extérieure, accessible pour vidange) - Système de vidange par aspiration <p><u>Evaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Déclaration CE de conformité pour le matériel
	Armoire de stockage des produits chimiques	Améliorer les conditions de stockage et réduire l'exposition au risque chimique	<ul style="list-style-type: none"> - Armoire de stockage avec ventilation naturelle et rétentions intégrées <p><u>Evaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Déclaration CE de conformité
2	Captage / aspiration des gaz d'échappement	Supprimer l'exposition aux fumées et gaz d'échappement	<ul style="list-style-type: none"> - Système d'aspiration des gaz d'échappement centralisé avec rejet extérieur et son installation. Débits mis en œuvre a minima : 400 m³/h pour les VL et 1000 m³/h pour les PL. <p><u>Evaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Déclaration CE de conformité o Facture précisant « avec rejets à l'extérieur des locaux de travail »
	Captage / laboratoire de préparation	Réduire les risques liés à la manipulation de produits chimiques dangereux, ACD/CMR	<ul style="list-style-type: none"> - Système d'aspiration des produits centralisé avec rejet extérieur et son installation conforme à la norme NFT 35 014 concernant les box de préparation de peinture. <p><u>Evaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Déclaration CE de conformité o Dossier d'installation et de réception o Facture précisant « avec rejets à l'extérieur des locaux de travail et conformité à la norme pré-citée »
	Captage/ activité de ponçage	Réduire les risques liés à l'exposition à des poussières et produits chimiques dangereux, ACD/CMR	<ul style="list-style-type: none"> - Système d'aspiration des poussières centralisé avec rejet extérieur et son installation <p><u>Evaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Déclaration CE de conformité o Dossier d'installation et de réception o Facture précisant « avec rejets à l'extérieur des locaux de travail »
3	Système de dégraissage bio	Supprimer l'exposition aux solvants lors des opérations de dégraissage des pièces, freins...	<ul style="list-style-type: none"> - Fontaine de dégraissage aux solvants biologiques et première charge de solvant - Laveuse de pistolets à peinture automatique <p><u>Evaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Déclaration CE de conformité o FDS du produit de nettoyage biologique
4	Matériels de manipulations et d'essais sur pneumatiques	Réduire les risques liés aux manutentions. Réduction des TMS.	<ul style="list-style-type: none"> - Démonte pneumatiques - Equilibreuse de roues - Visseuse <p><u>Evaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Déclaration CE de conformité

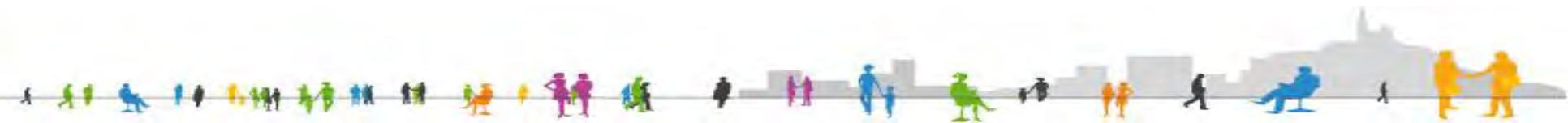


AFS Réparation automobile 2015-2016

Formulaire employeur

déclare sur l'honneur :

- que le Document Unique de mon entreprise est consultable dans l'entreprise et qu'il sera actualisé en tenant compte des objectifs de prévention ciblés par l'aide financière afin de réduire les risques auxquels sont exposés mes salariés.
- qu'une information préalable des instances représentatives du personnel, si elles existent, sur les mesures de prévention a été mise en œuvre.
- que mon entreprise est à jour de ses cotisations URSSAF.
- que mon entreprise adhère à un Service de santé au travail nommé ci-après :
 - Nom / adresse de l'organisme :
 - Nom du médecin ou de l'IPRP :
- que mon entreprise s'engage (*pour les installations de **Captage / aspiration des gaz d'échappement et box de préparation de peinture :*
 - à faire vérifier les caractéristiques techniques du matériel installé par une personne compétente désignée par le Service de santé au travail auquel l'entreprise adhère et ce, sur la base de l'attestation de vérification technique ci-jointe.
 - à transmettre l'attestation de vérification technique signée et complétée, à la Carsat Sud-Est.
- avoir communiqué les cahiers des charges PROGRAMME DE PREVENTION « REPARATION AUTOMOBILE » 2015-2016 - Dispositif d'Aide Financière Simplifiée Régional de la Carsat Sud-Est à l'entreprise émettrice du devis**.
- avoir pris connaissance des conditions générales d'attribution de l'aide « REPARATION AUTOMOBILE » 2015-



AFS Réparation automobile 2015-2016

ATTESTATION DE REALISATION DES VERIFICATIONS TECHNIQUES** (VERSEMENT – à remplir par le Service de santé au travail)

- L'installation technique en service dans l'établissement ci-après
présente les caractéristiques suivantes validées avec le fournisseur sélectionné.

Pour un système d'extraction des gaz (nouveau ou rénovation) et un box de préparation de peinture

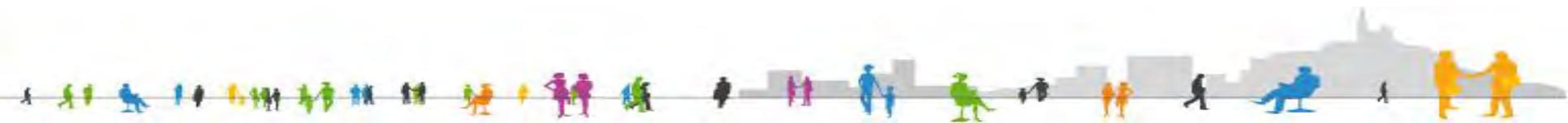
Performances Aérauliques	Valeurs recommandées	Valeurs mesurées	Conformité au cahier des charges
Capteur enveloppant	<input type="checkbox"/> Pour VL (<3.5T) > 400 (+/- 10 %)		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Débit en (m ³ /h)	<input type="checkbox"/> Pour PL (<3.5T) > 1000 (+/- 10 %)		
Autres caractéristiques techniques	Caractéristiques demandées		Conformité au cahier des charges
➤ Box de préparation de peinture	Conformité à la norme NFT 35 014		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
➤ Localisation des rejets	Rejet à l'extérieur par un conduit fixe, positionné à distance des entrées d'air du bâtiment (ex : sortie verticale situées au-dessus du toit)		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
➤ Dossier de ventilation	Dossier d'installation transmis à l'entreprise		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Les salariés de l'établissement ont bénéficié d'une information à l'utilisation de la solution technique retenue en s'appuyant sur un mode opératoire écrit.

Les salariés de l'établissement ont bénéficié d'une information aux risques liés aux gaz et fumées d'échappement ainsi qu'aux différents produits chimiques utilisés.

Les mesures et vérification techniques ont été réalisées par :

(Préciser le nom du Service de santé au travail et le nom du médecin ou de l'IPRPP ayant réalisé les contrôles)



- Site carsat-sudest.fr
- Site inrs.fr
- Pour toute information complémentaire:
cecile.landret@carsat-sudest.fr

En vous remerciant de votre attention

